

Kalm parle ensuite de la flore et de la faune canadiennes, de la fabrication du sucre d'érable, etc. ; puis il donne des détails sur le prix des animaux des fermes et des produits du sol. A la date du 27 septembre 1749, il écrit :

“ Un cheval de moyenne encolure coûte maintenant quarante francs et plus. Un beau cheval vaut cent francs. (1) Une vache se vend cinquante francs, mais il y a des gens qui se rappellent le temps où l'on pouvait s'en procurer une pour dix écus (trente francs). Un mouton coûte cinq francs..... Un cochon d'un an, pesant cent cinquante à deux cents livres, se vend quinze francs. M. Couagne, le marchand, m'a dit avoir vu un cochon du poids de quatre cents livres chez les Indiens. Un poulet vaut de dix à douze sous, un coq d'Inde vingt sous. Un minot de bled.....coûte quarante sous. Le maïs vaut toujours le même prix que le bled, parce qu'il n'y en a que très peu ici, et ce peu est accaparé par ceux qui font le commerce avec les Indiens. Un minot d'avoine vaut quelquefois quinze à vingt sous..... Les pois ont toujours la même valeur que le blé. Le beurre coûte ordinairement huit à dix sous la livre.....Une douzaine d'œufs ne coûte généralement que trois sous.....Il ne se fabrique pas de fromage à Montréal. ”

Le savant botaniste se laisse gagner par l'enthousiasme en parlant des environs de Québec et des plateaux de Lorette, de Charlesbourg et de Beauport, couverts d'une admirable végétation. “ Les hautes prairies, en Canada, sont excellentes, dit-il, et de beaucoup préférables à celles des environs de Philadelphie et des autres colonies anglaises. Plus j'avance au nord, plus elles sont belles, et plus le gazon en est riche et fourni. ”

Il y a loin de ces affirmations à ce que Voltaire écrivait à M. de Moncrif, le 27 mars 1757 : “..... On plaint ce pauvre genre humain qui s'égorge dans notre continent à propos de quelques arpents de glace en Canada. ” (2)

(1) “ Tous les chevaux canadiens, dit encore Kalm, sont forts, vifs, bien faits.... On se plaint généralement que le peuple de la campagne commence à élever un si grand nombre de chevaux que les bestiaux manquent de fourrage en hiver. ”

Monsieur L.-W. Marchand rappelle, à ce sujet, que l'intendant Antoine-Denis Raudot avait, dès 1709, fait une ordonnance défendant aux habitants de garder plus de deux chevaux et un poulain. Ceux qui en avaient davantage étaient tenus de les tuer ou de les vendre. Le préambule de cette ordonnance dit que “ les habitants du gouvernement de Montréal nourrissent une trop grande quantité de chevaux, ce qui les empêche d'élever des bêtes à cornes et à laine, ne connaissant point en cela leur véritable intérêt, puisqu'ils ne retirent aucun profit des dits chevaux qu'ils élèvent, et que, au contraire, ils en retireraient beaucoup des bêtes à cornes et à laine qu'ils élèveraient avec les fourrages que consomment les dits chevaux. ”

(2) Lire, à ce sujet, le mémoire de M. Joseph Tassé publié par la Société Royale du Canada et intitulé : *Voltaire, Madame de Pompadour et Quelques Arpents de Neige*. (1892)